

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD
D2025/072

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le

ID : 023-200085314-20251127-D2025072-DE

S²LOW

SEANCE DU 27 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYÈRE

Nombre de Conseillers en exercice : 17	Présents : Mmes, DEMARGNE Céline, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,
Présents : 11	MM COUCAUD Thierry, PETIT-COULAUD Bastien, ROYÈRE Joël, SCAFONE Dominique,
Représentés : 1	DURUDAUD Patrick, LAROCHE Michel, AUMEUNIER Sébastien
Votants : 11	Excusé : CHABRIER Isabel, KAPLAN Iskender, MARGOT Emmanuel,
Abst. : 1	Absents : LEGRAND Coline, MAINGOUTAUD Elodie, ROYERE Julie
Exprimés : 12	Pouvoirs : M. KAPLAN Iskender donne pouvoir à M. ROYÈRE Joël
Oui : 11	
Non : 0	

Secrétaire de séance : Mme Laura SIMONET

OBJET : DETR pour les écoles

Le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à des travaux et à des achats pour garantir le mieux-être et la sécurité des enfants de l'école.

Il propose l'installation d'un garde-corps à l'école de Masbaraud Mérignat, d'un portillon dans la cour de l'école de Saint Dizier Leyrenne, ainsi que l'installation de stores et de volets roulant dans les bâtiments afin de préserver de la chaleur les pièces. Il propose également de refaire le mur clôture entre l'école et le chemin, car le mur s'effondre, les pierres tombent.

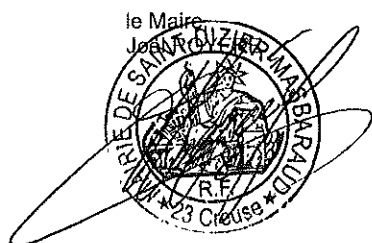
Il est proposé au conseil municipal, le plan de financement suivant :

	Dépenses prévisionnelles (HT)	Recettes prévisionnelles DETR 80 %	Autofinancement (20 %)
Garde-Corps	7 183.80 €		
Portillon	1 852.70 €		
4 volets roulants	3 423.60 €		
Travaux conjointement mur clôture	16 920.00 €		
TOTAL	29 380.10 €	23 504.08 €	5 876.02 €

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve le projet de travaux de sécurisation des écoles,
- approuve ce plan de financement,
- Décide de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - dotation 2026.
- Autorise le Maire à solliciter la subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026.

le Maire
Joël ROYÈRE



La secrétaire de séance,
Laura SIMONET

